

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 58 (1920)  
**Heft:** 25

**Artikel:** Passons au déluge  
**Autor:** J.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-215653>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou

Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—

six mois, Fr. 3.50 — Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES: Canton, 20 cent.

Suisse et Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au Conteuro Vaudois,  
jusqu'au 31 décembre 1920 pour

3 fr. 50

en s'adressant à l'administration, Pré-  
du-Marché 9, Lausanne.

**Sommaire du Numéro du 17 juin 1920.** — Passons au débâcle (J. M.) — Lo Vîhio Dêvesa : Veillons et prions (Luc à Dzaquie). — Ou se trouve la bible (Gust Butticaz, père). — Les savants des Devens (Eugène Rambert). — Troisième lettre de la conception « Olympique du sport » (R. Molles). — FEUILLETON : Fumée, suite (B. Dumur).

## PASSONS AU DÉBÂCLE

**M**AIS dans quel congrès ou dans quelle société, qui a tenu tout récemment ses assises, avait-on préalablement décidé de limiter, non seulement le nombre des orateurs, mais aussi la durée de leurs discours ? Les journaux ont annoncé cela comme ils eussent annoncé qu'il y avait dimanche, vu le beau temps, beaucoup de promeneurs partout, c'est à dire, sans émotion aucune, sans commentaires, comme une chose toute naturelle, banale. Ah ! la déformation professionnelle ! Plus rien ne les émeut, ces farceurs de journalistes ; ils jouent avec les heures et malheurs de l'humanité.

Et pourtant, il s'agissait en l'occurrence de l'un des événements les plus importants de l'histoire du monde, si l'on songe aux conséquences que pourrait avoir la généralisation d'une telle limitation ; conséquences heureuses, apparemment.

Le bon La Fontaine, dans une de ses fables, prétendait irrévérenceusement — l'irrévérence était son faible — qu'on verrait plutôt un fleuve remonter à sa source qu'une femme savoir garder un secret. On en pourrait dire autant des hommes en ce qui touche les discours. Que d'infatigables et d'importuns discoureurs qui ne savent pas garder le silence. Et dire qu'ils ne s'aperçoivent pas de l'ennuï qu'ils distillent si libéralement à pleine bouche.

Il est des gens qui croient ne pouvoir assister à une réunion, quelle qu'elle soit, sans discourir, sans prononcer « quelques paroles bien senties ». La plupart du temps, ils ne savent ce qu'ils veulent et parlent pour ne rien dire. Qu'importe ; ce n'est pas pour l'auditoire qu'ils périront, c'est pour eux ; ils ont du plaisir à s'écouter. Ils sont le plus souvent seuls à l'éprouver, ce plaisir.

Dans telle ou telle discussion, alors même que l'on a épousé le sujet, que le pour et le contre ont été copieusement plaidés, il est des gens qui ne se peuvent taire. Or, comme ils n'ont rien de nouveau à exprimer, ils en sont réduits au rôle de perroquets et répètent tout honnêtement ce qu'ont déjà dit et redit tous les orateurs précédents. Ils ne s'en doutent pas ou, du moins, n'ont pas l'air de s'en douter. On assure, il est vrai, que rien n'est plus pénible à digérer qu'un discours « rentré ». C'est là, évidemment, une façon d'excuse.

Et notez que parmi ces incorrigibles discoureurs — nous allions dire : bavards — il en est qui, s'ils savaient se limiter, seraient d'excellents orateurs. Ils compromettent tout leur effet, perdent toute

leur influence par leur malheureuse prolixité. Ah ! s'ils voulaient s'arrêter au moment psychologique, ils gagneraient tous ou presque tous leurs procès. A ce moment, mais il est court, l'auditoire charmé, convaincu, conquis, applaudit et n'a d'autre avis que le leur. Ils ont dit ce qu'il fallait dire, « tout » ce qu'il fallait dire et comme il fallait le dire. Mais, crac, ils continuent, hélas ! et n'ayant pas d'argument nouveau à développer, ils se répètent. Les flots d'éloquence coulent toujours, mais ils n'entraînent plus ; ils submergent. C'est le sauve-qui-peut général. La cause est perdue, irrémédiablement perdue.

Quand Boileau a écrit :

« Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement  
Et les mots pour le dire arrivent aisément.

il aurait dû ajouter, — il l'aurait dit certes bien plus élégamment que nous :

« Mais toute la clarté, mais toute l'éloquence  
Sont de la concision aussi la conséquence.

Allons, du courage. Nous sommes, impôts à part, à une époque de restrictions. S'il est un domaine où le système puisse s'appliquer sans préjudice pour personne et au profit de tout le monde, c'est bien, certes, dans celui où s'agitent et périssent les discoureurs impénitents de toute sorte. La parole à l'action, maintenant. Moins on parlera et de meilleur ouvrage on fera. Au reste, il n'y a pas tant de choses nouvelles à dire. Ce qu'il y aurait de nouveau, oh ! mais vraiment de dernier cri, ce serait de voir diminuer et le nombre et la durée des discours.

La guerre a tout bouleversé ; on ne s'y reconnaît plus. Un monde nouveau s'élabore, dit-on. Peut-être n'est-ce là qu'une illusion. Tant pis, la guerre qui a tant de crimes sur la conscience, n'aurait-elle eu pour effet que de réduire un peu au silence les billards, éloquent ou non, qu'il y aurait sujet de lui accorder le bénéfice des circonstances atténuantes.

Spérons qu'elle saura le mériter. J. M.



## VEILLONS ET PRIONS

**L**OU ministre dé Pertebian iré on tot malin, l'avâi adi oquîé dé galé à no râconfâ. Quand fasâi la communion, desâi adi on galé verset à sé muton et à sé faille ; desâi din on Diabnette qu'avâi la tite tota ploumaé :

— Tous les cheveux de votre tête seront comptés.

— Aô Tôlard qu'iré corbo coumein on anse dé panâ lâi desâi :

— Marchez droit devant l'Eternel.

Eceptra, eceptra.

Devessâi assebin allâ ai z'einterremein, et ne se gênâvâ pas dé dere à tzacon son conto :

Quand lou Frizé l'a zu verf lé ge — l'iré ein tzauf-tein, dein lou mâ dé juillet — lé parein l'an saillâ la biré su lou trabetz dévan la mésen, pu

lé porteu l'an portâ lou trabetz et l'ou Frizé dézo on grô ceresi qu'iré aô bâ daô cheindâi.

L'avan coumâ porteu Henri à Jan-Tienne qu'on lâi desâi po sobriquet Satan, poecin que l'êfai destra pouet. On aôtro porteu, l'iré lou William aô Trompette, qu'on l'avâi batesâ Veillon. Craie que ressimblâvâ on bocon aô colonel.

Adan quand tot lo mondo sé fut découvert, que lou minstre l'a zu de : « Notre aide soit au nom de Dieu... », eceptra, l'a aôvert son petit laîvre dé prêir et l'a de dinse :

— Veillons et prions, car Satan est là qui le gueute !

Lou fin Canet, qu'iré porteu assebin, n'a pâ pu reteni sa granta leingua et l'a de dinse :

— Lou diabollo mé boulrâ se n'è pas la vretâ ! Po on einterrâ dzoyau, cein fut on tot galé.

Luc à Dzaquie.

## OU SE TROUVE LA BIBLE

**E**X réponse à l'article que nous avons publiée samedi dernier sous la signature de Rochardon, nous avons reçu la très aimable lettre que voici, doublée d'une alléchante invitation. Nous en remercions bien sincèrement le signataire.

« Epesses, le 14 juin 1920.

» A la Rédaction du Conteuro Vaudois.

» Messieurs,

» Je lis dans le numéro 24 du 12 juin 1920 du Conteuro Vaudois l'article signé Rochardon concernant le Tir fédéral de 1876 à Lausanne, et vous demandez si quelqu'un de vos lecteurs pourrait vous indiquer ce que sont devenus les premiers prix.

» J'ai ainsi le plaisir de vous faire savoir que je possède la magnifique Bible offerte par les Pasteurs du canton de Vaud. Elle a été obtenue par mon beau-père Corboz, à Epesses, comme 1<sup>er</sup> prix à la Cible Patrie, avec deux écrins contenant 24 livres sterling offerts par les Suisses à Londres — valeur du prix 3000 fr.

» Si un de vous, Messieurs, voudrait bien venir chez moi, j'aurai le plaisir de lui faire voir cette magnifique Bible et lui offrir trois bons verres, en lui contant l'histoire de la distribution des prix.

» Dans cette attente, veuillez, Messieurs, recevoir les bonnes salutations de votre ancien abonné.

» Gust Butticaz, père. »

\* \* \*

Ac même propos, un de nos lecteurs de Forel (Lavaux), M. Constant Dumard, a aussi l'amabilité de nous adresser un exemplaire de l'almanach du Messager Boiteux de Berne et Vevey de 1877, contenant une intéressante description du tir fédéral de Lausanne, en 1876. Nous l'en remercions bien vivement et tirerons profit de cet envoi samedi prochain.

**C**est beaucoup. — Un honorable docteur envoie un de ses commis porter une boîte de pilules à un malade et une caisse contenant six lapins vivants à un de ses amis.

Malheureusement, le commis se trompe et remet la caisse au malade et les pilules à l'ami.

Stupéfaction du patient lorsque, avec les lapins, il reçoit la prescription suivante :

« En avaler deux toutes les demi-heures. »